



Problème dans nouvelle école

Par **Nany**, le **18/03/2009** à **10:54**

Bonjourrrrrnos enfants (maternelle) viennent d'intégrer une nouvelle école (ancien bâtiment restauré et agrandi pour faire un groupe scolaire). Ces locaux sont donc neufs et propres. Le maire interdit à la directrice et aux enseignants d'afficher sur les murs. Le souci, c'est que c'est l'affichage (date, météo, absent, présents...) qui constitue un outil et un apprentissage pédagogique important pour les enfants. Le maire a-t-il le droit d'interdire ceci ? Quelle est l'autorité de ce dernier sur l'utilisation des locaux (la mairie en est propriétaire) ? Aussi, la commission de sécurité n'est pas passée : catégorie 5, moins de 100 enfants à priori. Seulement les travaux ne sont pas finis, la peinture continue dans certaines classes avec bien entendu l'odeur dans l'école. Est-ce normal ? Merci de m'éclairer

Par **Tisuisse**, le **18/03/2009** à **11:18**

Bonjour,rrrrAvez-vous posé la question à l'école, voire au maire, s'il est prévu que les services techniques posent des panneaux destinés aux affichages. Ceci expliquerait cela.rrrrQuand au fait que les travaux ne soient pas totalement achevés, qu'en pensent les autres parents, en particulier les parents élus comme délégués et représentant les fédérations de parents d'élèves ?